

## **Complexe Enviro Connexions**

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

### **COMITÉ DE VIGILANCE**

#### **Rencontre du 20 mars 2018**

Tenue à la salle Möbius

#### **Étaient présents :**

- Représentant des citoyens, Ville de Terrebonne, monsieur Renaud Lemieux (président du comité de vigilance);
- Comité des Citoyens de la Presqu'Île-Lanaudière (Repentigny), monsieur René Cyr;
- Représentant des citoyens, Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier;
- MRC des Moulins, monsieur Daniel Pilon;
- MRC L'Assomption, madame Marie-Claude Perron;
- Communauté Métropolitaine de Montréal, madame Céline Rémili (par téléphone);
- Complexe Enviro Connexions Itée, monsieur André Chulak;
- Complexe Enviro Connexions Itée, madame Michèle-Odile Geoffroy.

#### **Étaient absents :**

- Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau;
- Consortium Écho-Logique, monsieur François Cormier ;
- Ville de Terrebonne, madame Geneviève Rivard;
- Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger;
- Ville de Mascouche, monsieur Pascal Dubé.

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## **1. Le début de la rencontre est proposé**

M. Crevier propose le début de la réunion, M. Pilon seconde.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Pilon, et est secondée par M. Cyr. La section Varia restera ouverte.

## **3. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 28 novembre**

L'adoption du compte rendu est proposée par M. Cyr, secondée par M. Crevier.

## **4. Compte-rendu des documents transmis**

16 documents ont été transmis : le document no. 12 a été oublié, et sera transmis aux membres du Comité à la suite de la présente rencontre.

1. Suivi des eaux traitées, novembre 2017
2. Suivi des odeurs, octobre 2017
3. Registre mensuel d'exploitation, novembre 2017
4. Suivi des biogaz, novembre 2017
5. Suivi des biogaz, décembre 2017
6. Suivi des eaux souterraines, automne 2017
7. Suivi des eaux traitées, décembre 2017
8. Suivi des odeurs, novembre 2017
9. Registre mensuel d'exploitation, décembre 2017
10. Essais d'étanchéité des bassins de rétention et de traitement du lixiviat
11. Suivi des odeurs, décembre 2017
12. Suivi des eaux traitées, janvier 2018
13. Suivi des biogaz, janvier et février 2018
14. Suivi des odeurs, janvier 2018
15. Suivi des eaux traitées, février 2018
16. Registre mensuel d'exploitation, janvier et février 2018

## **5. Suivi des pré-consultations de la demande d'agrandissement du LET**

Le site internet dédié aux pré-consultations est maintenant fonctionnel et peut être consulté et utilisé pour y déposer des commentaires.

Plusieurs rencontres de pré-consultations ont été faites (les comptes rendus sont sur le site internet), et un envoi postal a été réalisé au cours de la semaine du 26 février 2018 à toutes les résidences de la zone d'étude. Les affichages dans les journaux seront faits plus près des rencontres publiques.

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## 6. Comité de citoyens du suivi des odeurs

Suite à la faillite d'Odotech, M. Chulak avait repris le relais pour le Comité citoyen de suivi des odeurs. C'est maintenant WSP (Samuel Lévêque) qui a repris le relais du Comité.

## 7. Présentation du rapport de volumétrie du secteur nord

M. Chulak présente le rapport de volumétrie et l'avancement des activités d'enfouissement et situe sur le plan le secteur visé par l'agrandissement.

## 8. Varia

M. Cyr présente les lettres qu'il veut faire parvenir aux ministres Lucie Charlebois, Isabelle Melançon et Gaëtan Barrette, concernant l'insatisfaction des membres du Comité de vigilance en égard au traitement de leurs demandes par les membres de leurs ministères respectifs dans le dossier de la condition 7 du décret 827-2009. M. Crevier propose l'adoption du libellé de la lettre, M. Pilon seconde. Les lettres seront envoyées à tous les membres du Comité pour une dernière validation, et M. Lemieux pourra venir les signer aux bureaux de CEC au cours de la semaine prochaine.

M. Cyr aborde l'idée d'élaborer un site web pour le Comité de vigilance. Il a dressé une liste de quatorze (14) comités de vigilance qui ont des sites web. Leurs adresses seront transmises aux membres du Comité. Plusieurs modèles de sites web sont offerts (consultatifs, participatifs, etc).

M. Cyr informe le Comité qu'il a été difficile de réaliser les observations d'odeurs suite à la mise en place de la plate-forme web de WSP. Il manque donc quelques observations de M. Cyr en début d'année. Il a aussi eu à faire un appel à la ligne d'urgence le 24 ou 30 décembre à 23 :30 – le gardien en poste n'avait clairement pas reçu la formation pour la prise de données. Le livre de bord à l'intention des gardiens sera renvoyé à la compagnie responsable par Mme Geoffroy.

Des odeurs de biogaz ont été perceptibles dimanche, et dans la nuit du 19 au 20 mars.

Le comité des citoyens de la Presqu'île devrait être rencontré dans le cadre des pré-consultations au début du mois d'avril.

## 9. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre du comité de vigilance se tiendra à compter de **18h00 le mardi 29 mai** aux bureaux de CEC. L'adoption de la prochaine rencontre est proposée et sera soumise aux membres absents.

M. Pilon propose la clôture de la réunion, M. Cyr le seconde.

MOG/mog

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## COMITÉ DE VIGILANCE

**Rencontre du 29 mai 2018**

Tenue à la salle Möbius

### Étaient présents :

- Représentant des citoyens, Ville de Terrebonne, monsieur Renaud Lemieux (président du comité de vigilance);
- Comité des Citoyens de la Presqu'Île-Lanaudière (Repentigny), monsieur René Cyr;
- Représentant des citoyens, Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier;
- Ville de Terrebonne, madame Geneviève Rivard;
- Ville de Mascouche, monsieur Pascal Dubé;
- Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger;
- MRC des Moulins, monsieur Daniel Pilon;
- Consortium Écho-Logique, monsieur François Cormier ;
- Complexe Enviro Connexions, monsieur André Chulak;
- Complexe Enviro Connexions, madame Michèle-Odile Geoffroy.

### Étaient absents :

- Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau;
- MRC L'Assomption, madame Marie-Claude Perron;
- Communauté Métropolitaine de Montréal, madame Céline Rémi.

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## 1. Le début de la rencontre est proposé

M. Pilon propose le début de la réunion, M. Cyr seconde.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Cyr et est secondée par M. Crevier. La section Varia restera ouverte.

## 3. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 20 mars 2018

L'adoption du compte rendu est proposée par M. Pilon, secondée par M. Cyr.

## 4. Compte-rendu des documents transmis au MDDELCC

8 documents ont été transmis :

- Suivi des odeurs, février 2018
- Registre d'exploitation mensuel, mars 2018
- Suivi des eaux traitées, mars 2018
- Programme de surveillance des biogaz, mars 2018
- Mesures trimestrielles aux puits de captage des biogaz
- Suivi des odeurs, mars 2018
- Suivi des eaux traitées, avril 2018
- Suivi des biogaz, avril 2018

## 5. Suivi des pré-consultations de la demande d'agrandissement du LET

M. Cyr informe les membres du comité que le CCPL a été rencontré par l'équipe de CEC-WSP dans le cadre des rencontres de pré-consultations.

CEC a terminé avec l'aide de WSP toutes les rencontres de pré-consultation privées des parties prenantes. Par ailleurs, plus de 3000 envois ont été faits par la poste aux citoyens ciblés dans la zone d'étude afin de les inviter à participer à des rencontres publiques, de type table-rondes. Les rencontres publiques auront lieu au cours des deux prochaines semaines (5 et 13 juin) au Centre à nous à Repentigny. Le compte-rendu de ces rencontres sera publié sur la page dédiée du site web de CEC.

## 6. Agent neutralisant des odeurs

M. Chulak distribue la nouvelle fiche technique du neutralisant d'odeurs utilisé depuis l'année passée, en remplacement à l'ancien neutralisant utilisé jusqu'à maintenant qui avait une odeur d'assouplissant textile. Le nouveau ne génère pas de parfum.

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## 7. Présentation du rapport de volumétrie du secteur nord

M. Chulak présente le rapport de volumétrie et l'avancement des activités d'enfouissement et situe sur le plan le secteur visé par l'agrandissement.

M. Bélanger se demande si une certaine capacité non-utilisée du secteur présentement autorisé restera disponible à l'enfouissement à la fin du présent décret. M. Chulak lui répond que compte-tenu du volume annuel de matières résiduelles reçu actuellement, il restera fort probablement une partie de la section présentement autorisée non comblée.

## 8. Varia

M. Bélanger a reçu des plaintes d'odeurs de biogaz au cours de la journée du 29 mars, provenant du secteur du Vieux-Village (rue du village à Repentigny. M. Chulak aimerait valider les plaintes reçues en corroborant les données perçues aux conditions d'opération et météorologiques du moment, au moment où l'observation ou la plainte d'odeur est faite (heure, durée, intensité...). M. Bélanger pourrait lui fournir cette information par courriel au moment où il la reçoit.

M. Cyr dit qu'un certain nombre de ses observations de cet hiver n'a pas été comptabilisé compte-tenu de contraintes techniques. Cette situation est à voir avec la nouvelle plate-forme mise en place par WSP.

Aucune lettre n'a été reçue suite à la relance faite aux ministres Melançon, Charlebois et Barrette. M. Cyr propose qu'une relance soit faite deux semaines avant le prochain comité aux bureaux des ministres. M. Pilon propose qu'une lettre soit envoyée, M. Bélanger seconde. Une lettre de relance sera écrite par Mme Geoffroy, M. Lemieux viendra la signer.

M. Cyr demande si les fauconniers ont utilisé le canon à propane pendant le jour? M. Chulak se renseignera. À sa connaissance, le canon n'est plus utilisé sur le LET depuis trois ans. Mais il y a utilisation de balles pyrotechniques explosives à certains moments. Une observation d'un coup de feu a aussi été faite par un étudiant de la patrouille odeur.

M. Dubé informe le comité que les villes de Mascouche et Terrebonne collectent la matière organique en bac brun depuis la fin d'avril. Ces résidus seront mis en cellule dédiée. M. Massicotte pourra venir au cours de la prochaine rencontre présenter son projet.

## 9. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre du comité de vigilance se tiendra à compter de **18h00 le jeudi 6 septembre** aux bureaux de CEC. L'adoption de la prochaine rencontre est proposée et sera soumise aux membres absents.

M. Cyr propose la clôture de la réunion, M. Crevier le seconde. Bon été !

MOG/mog

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## COMITÉ DE VIGILANCE

### Rencontre 6 septembre 2018

Tenue à la salle Möbius

#### Étaient présents :

- Représentant des citoyens, Ville de Terrebonne, monsieur Renaud Lemieux (président du comité de vigilance);
- Comité des Citoyens de la Presqu'île-Lanaudière (Repentigny), messieurs René Cyr et François Valiquette;
- Représentant des citoyens, Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier;
- Ville de Terrebonne, madame Geneviève Rivard;
- Ville de Mascouche, monsieur Pascal Dubé;
- Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger;
- MRC des Moulins, monsieur Daniel Pilon;
- Communauté Métropolitaine de Montréal, madame Céline Rémi
- MRC L'Assomption, madame Nadine Gosselin
- MDDELCC, Jean-François Brière, direction des avis et expertises
- MDDELCC, Sonia Chartrand, inspectrice au dossier
- MDDELCC, Alain Rochon, dir. régional adjoint
- Complexe Enviro Connexions, monsieur André Chulak;
- Complexe Enviro Connexions, madame Michèle-Odile Geoffroy.

#### Étaient absents :

- Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau;
- Consortium Écho-Logique, monsieur François Cormier ;

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## 1. Le début de la rencontre est proposé

M. Crevier propose le début de la réunion, M. Dubé seconde.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

La modification de l'ordre du jour est proposée par MM. Cyr et Valiquette afin d'inverser l'ordre des points 3, 4 et 5. L'adoption de l'ordre du jour modifié est proposée par M. Cyr et est secondée par M. Crevier. La section Varia restera ouverte.

## 3. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 29 mai 2018

L'adoption du compte rendu est proposée par M. Pilon, secondée par M. Cyr.

M. Cyr revient sur le bruit de détonation entendu, ce sur quoi M. Chulak confirme que le canon à propane n'est pas utilisé afin d'effaroucher les goélands, seulement la pyrotechnie. Principalement des balles crépitantes et sifflantes.

M. Cyr demande si WSP a modifié sa plate-forme de prise de données pour le comité odeur. M. Chulak relancera M. Lévêque. Une réunion du comité de citoyen de suivi des odeurs est prévue en octobre.

## 4. Suivi des lettres envoyées aux différents ministres

M. Rochon se dit surpris d'avoir reçu une relance, puisqu'il avait confirmé sa présence. M. Cyr l'informe que la relance avait été faite aux trois ministres initialement contactés.

M. Valiquette appuie sur le fait que pour les citoyens, il est important de se faire expliquer les résultats de l'analyse du dossier de la condition 7, ce à quoi M. Rochon répond qu'après avoir reçu l'avis de M. Brière qui avait été transmis au comité, tous ont été invités à transmettre leurs questions à la direction régionale du MDDELCC. Il signale aussi que M. Arruda de la Direction de la santé publique avait répondu au comité, et qu'aucune question n'avait été transmise.

## 5. Période de questions aux représentants du MDDELCC

M. Rochon propose que M. Brière, l'expert au dossier explique l'avis qu'il a produit.

L'étude toxicologique a été réalisée par Sanexen, en se basant sur une étude de dispersion atmosphérique réalisée à l'époque de l'émission du décret. L'étude de dispersion se base, tant qu'à elle, sur l'émission du site modélisées par la génération de biogaz. Tous ces modèles sont connus. L'idée de la condition 7 était de valider les taux d'émission utilisés dans l'étude. Sanexen a été directement aux résultats avec la condition 7, en allant analyser directement dans l'air ambiant les concentrations mesurées. La firme a analysé des données réelles afin de valider des modèles théoriques.

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

M. Valiquette se questionne sur le protocole d'étude liée à la condition 7 telle que rédigé par M. Jean Mbaraga du Ministère et demande si c'est une façon valable de procéder, ce à quoi M. Brière répond que oui, et qu'il est même mieux de procéder ainsi.

M. Valiquette s'enquiert de la validation qui est faite sur les mesures. M. Brière l'assure que lorsqu'une demande de suivi de l'air ambiant est faite par le MDDELCC, le protocole du promoteur est validé (équipements, positionnement, etc). Mme Chartrand rajoute que les conditions sont dans le décret. M. Brière conclut qu'en général, le MDDELCC ne fait pas de suivi industriel. Les promoteurs sont responsables de leur suivi et ce sont les données qu'ils fournissent qui sont utilisées par la suite pour les expertises du ministère.

M. Cyr s'inquiète sur l'évolution du LET, qui a changé de configuration et pour lequel la génération de biogaz n'est plus la même. Il se demande si ces facteurs sont considérés dans l'analyse qui est faite par Sanexen.

M. Brière lui répond que la pire année de génération de biogaz est considérée, et que suite à son analyse, la condition 7 a été validée, et que l'approche adoptée par Sanexen est même plus concluante que de tenter de valider des taux d'émissions qui peuvent varier dans l'espace.

Il ajoute que les nouvelles normes du RAA (article 197) s'appliquent aux projets à venir, non à ceux qui existaient déjà au moment de leur publication. Comme le décret de CEC était en vigueur avant la mise en force de la nouvelle réglementation, ces nouvelles normes ne s'appliquent pas.

Pour ce qui est du positionnement des analyseurs, il est standard que le MDDELCC demande de les mettre à la limite de propriété. Plus l'échantillonneur est proche de la source, plus les concentrations sont fortes, et plus on est certain que la source de contamination est connue.

M. Valiquette ajoute que le comité de citoyens de la Presqu'île demande depuis longtemps d'avoir des stations de mesure dans son quartier, parce qu'il estime qu'il y a des lignes de transport des odeurs et des biogaz. Il considère qu'il n'y a pas d'autres sources d'émission de tels types de gaz à proximité de ce quartier. M. Valiquette fait la lecture des conclusions de l'expertise de M. Brière et insiste sur une des conclusions de M. Brière à l'effet : « L'ajout de stations d'échantillonnage dans les quartiers habités pourrait permettre de mieux définir l'exposition des résidents, mais il ne faudrait pas que ce suivi soit fait au détriment du suivi à la limite de propriété. »

M. Brière considère que ce pourrait être une possibilité, mais que l'interprétation des données analysées serait difficile à faire. Mme Chartrand rajoute que les vents dominants proviennent aussi du quartier industriel de le Gardeur.

M. Valiquette les assure que les citoyens de la Prequ'île reconnaissent bien les odeurs dont celles de biogaz provenant du LET, ce à quoi M. Bélanger rajoute qu'il n'y a que de très minces probabilités que les odeurs viennent du parc industriel, celui-ci étant bordé d'un quartier résidentiel duquel n'émane aucune observation d'odeurs.

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

M. Brière dit bien comprendre que les citoyens peuvent percevoir les odeurs du LET, mais que quand des mesures sont prises par des stations, ce sont des concentrations d'un composé donné qui sont mesurées. Ce sont des données quantitatives et non qualitatives.

M. Valiquette assure que le comité est disposé à travailler sur ce dossier pour obtenir des stations de mesures dans leur quartier, et que ce dossier sera amené au BAPE.

M. Rochon ajoute ensuite que l'avis de M. Brière a été transmis à la DSP (Direction de la Santé Publique) de Lanaudière, et que les citoyens peuvent contacter Mme Lucie Bastrash (450-759-6660 poste 4261) pour tout complément d'information.

M. Valiquette s'inquiète ensuite sur la question des délais ; BFI a fait son travail, et a déposé son rapport le 6 septembre 2013, selon ce qui était demandé. Le premier suivi du ministère s'est fait en 2016, et l'émission de l'avis de M. Brière en 2017. Il s'interroge sur les longs délais de plus de 3 ans alors que la condition 7 était liée à la santé des citoyens et à la possibilité pour BFI de poursuivre ses opérations pour la suite du décret, et il insiste sur le fait que les citoyens auraient pu, notamment, invoquer les conclusions de M. Brière il y a déjà 3 ans afin d'appuyer leur demande de stations dans leur milieu de vie, une mesure qui serait rassurante pour les citoyens et à l'avantage de tous pour les relations avec le milieu.

M. Rochon réitère que lorsqu'il est venu à la réunion du comité de vigilance il y a deux ans, il a expliqué le processus aux membres présents, qui implique de longs délais internes. S'il y a un suivi à faire, c'est maintenant une bonne occasion d'appeler la DSP. M. Cyr lui répond que maintenant que le processus a clairement été expliqué, les citoyens sont beaucoup mieux outillés pour poser des questions à la DSP.

M. Bélanger s'interroge sur le processus en cours concernant la délivrance du prochain décret pour le LET. Mme. Chartrand lui répond qu'une fois la portion du processus complétée à Québec, le dossier est remis à la région. Selon Mme Geoffroy, l'étude d'impact devrait être déposée d'ici la fin du mois d'octobre. M. Bélanger se demande si le comité de vigilance peut faire quelque chose pour accélérer le processus, ou, tel que le propose M. Pilon, à tout le moins, souligner son inconfort face aux délais serrés au MDDELCC.

Face aux tonnages annuels décroissants de matières résiduelles autorisées au CA qui ne sont pas rencontrés, M. Bélanger s'inquiète du fait que d'autres municipalités viennent combler l'écart et apportent leurs déchet au LET. Selon M. Rochon, le travail de l'équipe des évaluations environnementales consiste à bien calculer les tonnages à admettre, selon de nombreux facteurs qui doivent être pris en considération. Quand les représentants du MDDELCC étaient venus la dernière fois, M. Robert-Nadeau nous avait expliqué comment était fait ce calcul, et facteurs qui pourraient influencer les tonnages maximaux autorisés.

## 6. Compte-rendu des documents transmis au MDDELCC

13 documents ont été transmis :

- Suivi des odeurs, avril 2018
- Suivi des eaux de surface, printemps 2018

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

- Suivi des eaux souterraines, printemps 2018
- Suivi des biogaz, mai 2018
- Suivi des odeurs, mai 2018
- Suivi du rejet des eaux traitées, juin 2018
- Suivi des biogaz, juin 2018
- Suivi des eaux de surface, été 2018
- Registre mensuel d'exploitation, juillet 2018
- Suivi des odeurs, juin 2018
- Suivi du rejet des eaux traitées, juillet 2018
- Suivi des biogaz, juillet 2018
- Mesures trimestrielles aux puits de captage du biogaz, juin 2018

## 7. Présentation du rapport de volumétrie du secteur nord

M. Chulak présente le rapport de volumétrie et l'avancement des activités d'enfouissement.

## 8. Varia

M. Bélanger propose, appuyé par M. Cyr, que le comité de vigilance dépose un écrit insistant sur la préoccupation des membres devant la lenteur du processus. M. Dubé insiste sur le fait que l'étude d'impact n'est pas encore déposée, et qu'il est peut-être trop tôt pour que le comité souligne son inquiétude.

M. Lemieux se demande si l'acceptation de bacs bruns au LET dans le cadre du projet de démonstration des cellules de biométhanisation génère plus d'odeurs. M. Chulak lui répond que les résidus ne sont pas encore mis en cellules – ils sont déchargés et conditionnés à même le site, et qu'aucune plainte ou observation d'odeurs particulière n'a été notée.

## 9. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre du comité de vigilance se tiendra à compter de 18h00 le mardi 27 novembre aux bureaux de CEC. L'adoption de la prochaine rencontre est proposée et sera soumise aux membres absents.

M. Cyr propose la clôture de la réunion, M. Crevier le seconde.

MOG/mog

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## COMITÉ DE VIGILANCE

**Rencontre du 11 décembre 2018**

Tenue à la salle Möbius

### Étaient présents :

- Représentant des citoyens, Ville de Terrebonne, monsieur Renaud Lemieux (président du comité de vigilance);
- Comité des Citoyens de la Presqu'Île-Lanaudière (Repentigny), monsieur René Cyr;
- Représentant des citoyens, Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier;
- Ville de Terrebonne, madame Geneviève Rivard;
- Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger;
- Communauté Métropolitaine de Montréal, madame Céline Rémili
- MRC L'Assomption, madame Nadine Gosselin
- Complexe Enviro Connexions, monsieur André Chulak;
- Complexe Enviro Connexions, madame Michèle-Odile Geoffroy.

### Étaient absents :

- Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau;
- Consortium Écho-Logique, monsieur François Cormier ;
- MRC des Moulins, monsieur Daniel Pilon;
- Ville de Mascouche, monsieur Pascal Dubé;

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## 1. Le début de la rencontre est proposé

M. Crevier propose le début de la réunion, Mme Rivard seconde.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour proposée par Mme Rémili, et est secondée par Mme Gosselin. M. Cyr voudrait ajouter les points suivants : ordre du jour et certificat d'autorisation bacs bruns. M. Lemieux voudrait aussi envoyer une lettre de remerciement à M. Pilon pour son implication au sein du comité. La section Varia restera ouverte.

## 3. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 6 septembre 2018

L'adoption du compte rendu est proposée par M. Crevier, secondée par M. Cyr.

Dans le cadre des relances faites aux ministres, M. Lemieux se dit insatisfait de la réponse donnée par Alexandre Turcotte, le conseiller politique de de la Ministre Charlebois.

## 4. Compte-rendu des documents transmis au MELCC

18 documents ont été transmis entre la dernière réunion du comité de vigilance et celle-ci :

1. SUIVI DES ODEURS, JUILLET 2018
2. SUIVI DES EAUX TRAITÉES, AOÛT 2018
3. REGISTRE MENSUEL D'EXPLOITATION, AOÛT 2018
4. SURVEILLANCE DES BIOGAZ, AOÛT 2018
5. SUIVI DES ODEURS, AOÛT 2018
6. SUIVI DES EAUX TRAITÉES, SEPTEMBRE 2018
7. REGISTRE MENSUEL D'EXPLOITATION, SEPTEMBRE 2018
8. SUIVI DES EAUX SOUTERRAINES, ÉTÉ 2018
9. SURVEILLANCE DES BIOGAZ, SEPTEMBRE 2018
10. SUIVI DES EAUX DE SURFACE, AUTOMNE 2018
11. MESURES AUX PUIITS DE CAPTAGE DU BIOGAZ, SEPTEMBRE 2018
12. SUIVI DU BRUIT AMBIANT, 2018
13. SUIVI DES ODEURS, SEPTEMBRE 2018
14. REGISTRE MENSUEL D'EXPLOITATION, OCTOBRE 2018
15. SUIVI DES EAUX TRAITÉES, OCTOBRE 2018
16. ESSAIS D'ÉTANCHÉITÉ DES CONDUITES DE LIXIVIAT, 2018
17. SURVEILLANCE DES BIOGAZ, OCTOBRE 2018
18. SUIVI DES ODEURS, OCTOBRE 2018

M. Cyr s'interroge sur les cas de dépassement observés pour certains paramètres (approche statistique) – Mme Geoffroy retrouvera la présentation faite par WSP à ce sujet et l'enverra au comité.

M. Bélanger note que la date est erronée sur le registre mensuel et qu'elle serait à corriger.

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## 5. Continuité de l'exploitation du secteur nord

M. Chulak avise le comité que l'Étude d'impact sur l'environnement de CEC a été déposée au ministère le 30 novembre dernier.

## 6. Projet de lettre

MM. Bélanger et Cyr voudraient retravailler le projet de lettre à envoyer au MELCC. M. Bélanger voudrait s'inspirer de la situation vécue en 2014-2015, alors que le certificat d'autorisation du LET a tardé à être émis. M. Bélanger estime que le comité a été pris avec une situation inconfortable. M. Cyr rajoute que les délais à rassurer les citoyens en égard au dossier de la condition 7 renforcent la nécessité d'insister sur les délais inacceptables du MELCC. Un projet de lettre préliminaire sera envoyé pour que les membres du comité le bonifient pour approbation finale avant l'envoi.

## 7. Ajout au traitement du biogaz

Depuis plusieurs semaines, des travaux ont lieu à l'usine de production du biométhane pour l'ajout d'un nouvel oxydateur thermique régénératif (OTR). Il sera en fonction au mois de mars prochain. Une nouvelle usine de désulfuration sera aussi mise en fonction en amont de l'usine de production du biométhane ce qui permettra la valorisation d'un biogaz pratiquement inodore dans l'usine de production de biométhane. Ces deux ajouts sont prévus être fonctionnels en mars 2019.

## 8. Présentation du rapport de volumétrie du secteur nord

M. Chulak présente le rapport de volumétrie et l'avancement des activités d'enfouissement.

## 9. Ordre du jour

M. Cyr demande à ce que l'ordre du jour soit transmis plus tôt aux membres du comité.

## 10. Certificat d'autorisation cellules de biométhanisation (projet pilote)

M. Cyr demande une copie du CA des cellules dédiées de biométhanisation. Mme Geoffroy l'enverra aux membres du comité. M. Chulak propose qu'à la prochaine rencontre du comité M. Massicotte pourrait venir présenter le projet pilote de traitement des matières organiques et une visite pourra être faite à ce moment.

## 11. Varia

M. Lemieux souhaiterait faire parvenir une lettre de remerciement à M. Pilon au nom du comité pour son implication appréciée de tous.

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## 12. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre du comité de vigilance se tiendra exceptionnellement à compter de **17h30 le mercredi 20 mars** aux bureaux de CEC. L'adoption de la prochaine rencontre est proposée et sera soumise aux membres absents.

M. Cyr propose la clôture de la réunion, Mme Rivard le seconde. Joyeuses Fêtes!

MOG/mog

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## COMITÉ DE VIGILANCE

**Rencontre du 20 mars 2019**

Tenue à la salle Möbius

### Étaient présents :

- Représentant des citoyens, Ville de Terrebonne, monsieur Renaud Lemieux (président du comité de vigilance);
- Comité des Citoyens de la Presqu'île-Lanaudière (Repentigny), monsieur René Cyr;
- Comité des Citoyens de la Presqu'île-Lanaudière (Repentigny), monsieur François Valiquette
- Représentant des citoyens, Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier;
- Ville de Terrebonne, madame Geneviève Rivard;
- Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger;
- Communauté Métropolitaine de Montréal, madame Céline Rémi
- MRC L'Assomption, madame Marie-Claude Perron
- Consortium Écho-Logique, monsieur François Cormier ;
- MRC des Moulins, monsieur Claude Robichaud;
- Ville de Mascouche, monsieur Pascal Dubé;
- Complexe Enviro Connexions, monsieur André Chulak;
- Complexe Enviro Connexions, madame Michèle-Odile Geoffroy.

### Étaient absents :

- Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau;

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## 1. Présentation de M. Claude Robichaud, nouveau représentant de la MRC Les Moulins

## 2. Visite des cellules BAAS

## 3. Présentation du projet BAAS

M. Bélanger se demande quel est le taux de rejet des matières non-compostable. M. Massicotte lui répond qu'à l'œil, il s'approcherait de 20%, mais très variable à travers l'année (moins de rejets au printemps, plus au mois de janvier).

M. Valiquette s'interroge sur le plan de gestion des odeurs qui sera observé. M. Massicotte répond qu'il consiste en 5 étapes :

1. Formation des employés
2. Suivi des émissions (programme de caractérisation basé sur des flux surfaciques)
3. Maintien des rampes en continu
4. Maintien de l'entretien des équipements
5. Suivi des plaintes

M. Valiquette a mentionné qu'une demande d'accès à l'information au MELCC avait été déposée, et soutient que l'étude de dispersion du BAAS n'a pas été acceptée. Il souligne l'importance à ce que ce projet de démonstration n'engendre pas d'essais et d'erreurs dont les voisins du site feront les frais. M. Massicotte répond que beaucoup d'autres engagements ont été pris.

M. Cyr déclare qu'un avis de non-conformité a tout de même été donné à CEC au mois de septembre. M. Massicotte lui répond que cet avis concernait le type de matériel utilisé lors de l'entreposage des résidus de bacs bruns, et qu'il était le fruit d'une mauvaise interprétation de la situation. Néanmoins, la situation a été corrigée, et les résidus de bacs bruns entreposés ont tous été transportés en cellule (le comité a été averti avant chaque période de transport, et aucune odeur particulière n'a été relevée pendant ces journées).

Certains membres se questionnent sur le taux de captage du biogaz particulier aux cellules BAAS. M. Massicotte l'estime à 98%. Pour le lieu d'enfouissement, il est autour de 95%.

Il explique aussi que des tuyaux goutte-à-goutte vont être installés dans une couche de compost sur les résidus organiques, sous la membrane. En ce qui a trait à la pertinence de ce projet de démonstration, M. Massicotte répond qu'il vise à rencontrer des objectifs de réduction de l'enfouissement, développer une expertise exportable, et répondre aux besoins des villes qui ont implanté la collecte sélective des résidus de table.

M. Valiquette s'inquiète du protocole du projet. Par exemple, quelles actions doivent être prises en situation d'urgence? M. Massicotte pourra présenter cet aspect éventuellement.

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

M. Cyr s'inquiète du suivi qui sera assuré sur les émissions de la chaudière à la biomasse. M. Massicotte informe que le protocole de suivi est assuré avec le fournisseur et qu'il est reconnu par le MELCC.

M. Bélanger voudrait une copie de la présentation. M. Massicotte la transférera au comité.

## **4. Adoption de l'ordre du jour**

M. Cyr propose l'adoption de l'ordre du jour, M. Crevier appuie.

## **5. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 11 décembre 2018**

L'adoption du compte rendu est proposée par M. Cyr, secondée par M. Crevier.

M. Cyr rappelle qu'au point no. 6 il avait été convenu qu'une lettre serait envoyée à divers ministres concernés par le projet d'agrandissement du LET, ce qui a eu lieu le 17 janvier 2019. Comme le comité n'a reçu aucun suivi suite à cet envoi, M. Bélanger propose qu'une copie de la lettre soit envoyée à M. Rochon de la direction régionale. M. Cyr l'appuie.

## **6. Compte-rendu des documents transmis au MELCC**

16 documents ont été transmis entre la dernière réunion du comité de vigilance et celle-ci :

1. SUIVI DES EAUX SOUTERRAINES, AUTOMNE 2018
2. REGISTRE MENSUEL, NOVEMBRE 2018
3. SUIVI DU REJET DES EAUX TRAITÉES, NOVEMBRE 2018
4. SUIVI DES ODEURS, NOVEMBRE 2018
5. SUIVI DU REJET DES EAUX TRAITÉES, DÉCEMBRE 2018
6. REGISTRE MENSUEL, DÉCEMBRE 2018
7. PROGRAMME DE SUVEILLANCE DE S BIOGAZ, DÉCEMBRE 2018
8. MESURES TRIMESTRIELLES AUX PUIITS DE CAPTAGE DU BIOGAZ
9. ÉCHANTILLONNAGE DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES, TORCHÈRES & RTO
10. SUIVI DES ODEURS, DÉCEMBRE 2018
11. PROGRAMME DE SUVEILLANCE DE S BIOGAZ, JANVIER 2019
12. REGISTRE MENSUEL, JANVIER 2019
13. SUIVI DU REJET DES EAUX TRAITÉES, JANVIER 2019
14. SUIVI DES ODEURS, JANVIER 2019
15. SUIVI DU REJET DES EAUX TRAITÉES, FÉVRIER 2019
16. REGISTRE MENSUEL, FÉVRIER 2019

## **7. Usine de désulfuration et nouveau RTO**

M. Chulak a montré les nouveaux équipements en cours d'installation aux membres du comité lors de la visite. Les deux équipements sont prêts à fonctionner, et seront mis en route la semaine prochaine pour l'usine et dès que les conditions le permettront pour le RTO.

## **8. Présentation du rapport de volumétrie du secteur nord**

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

M. Chulak présente le rapport de volumétrie et l'avancement des activités d'enfouissement.

M. Bélanger comprend qu'au 1<sup>er</sup> août 2019 le CA de CEC sera échu, et qu'il reste donc 4 mois d'exploitation. Qu'arrivera-t-il au 1<sup>er</sup> août? Cela fait plus d'un an que le Comité parle de son inquiétude au MELCC. M. Chulak lui répond que dans les faits, il reste de l'espace pour opérer dans les limites déjà autorisées à CEC pour plus d'un an. M. Bélanger affirme donc que le MELCC a autorisé à CEC beaucoup de capacité que nécessaire. M. Chulak lui rappelle que le MELCC base ses autorisations selon des projections de génération *per capita* (tel que déjà présenté lors d'une rencontre précédente), et nous devrions nous réjouir de ne pas avoir atteint la limite d'enfouissement autorisée, puisque cette situation témoigne d'une réduction de la production de matières résiduelles dans la population. Certaines années passées, CEC a dû dévier du tonnage au mois de décembre chez des compétiteurs puisque son tonnage maximal autorisé avait été atteint.

M. Robichaud résume pour sa compréhension, que l'autorisation délivrée à CEC par le MELCC se base sur une plage de temps, un volume maximal et un tonnage annuel maximal.

## 9. Info plaintes MELCC

M. Chulak informe le Comité que suite au changement de nom du MELCC, l'adresse courriel pour déposer une plainte a changée : [plaintesbfi@environnement.gouv.qc.ca](mailto:plaintesbfi@environnement.gouv.qc.ca). Le numéro de téléphone a quant à lui été changé pour le (450) 654-4355 poste 259.

## 10. Varia

Mme Geoffroy donne les jalons du processus d'évaluation des impacts sur l'environnement, et où il est présentement rendu. Aucune date d'audience publique n'est encore prévue.

M. Cyr remarque qu'en décembre janvier et février qu'il y a eu une augmentation marquée des plaintes d'odeurs. Il ne met pas en cause les efforts faits par CEC, mais il souhaite sensibiliser le Comité à sa réalité.

M. Robichaud souhaite comprendre comment les odeurs sont normées. M. Chulak explique le fonctionnement du Comité odeur et la prise de données d'observation d'odeur. Ensuite, des liens sont faits entre les conditions météo du moment où ont été rapportés les épisodes d'odeurs et les conditions du site/conditions météorologiques. Si des actions peuvent être posées sur le site, elles sont entreprises rapidement.

M. Bélanger trouve que les liens et diagnostics sont difficiles à faire.

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## 11. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre du comité de vigilance se tiendra **le mercredi 5 juin à 17 :30** aux bureaux de CEC. L'adoption de la prochaine rencontre est proposée et sera soumise aux membres absents.

M. Robichaud propose la clôture de la réunion, M. Cyr le seconde.

MOG/mog

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## COMITÉ DE VIGILANCE

**Rencontre du 5 juin 2019**

Tenue à la salle Möbius

### Étaient présents :

- Représentant des citoyens, Ville de Terrebonne, monsieur Renaud Lemieux (président du comité de vigilance);
- Comité des Citoyens de la Presqu'Île-Lanaudière (Repentigny), monsieur René Cyr;
- Représentant des citoyens, Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier;
- Communauté Métropolitaine de Montréal, madame Céline Réмили
- MRC L'Assomption, madame Marie-Claude Perron ;
- Ville de Mascouche, monsieur Brian Tremblay (en remplacement de monsieur Pascal Dubé);
- Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger;
- Complexe Enviro Connexions, monsieur André Chulak;
- Complexe Enviro Connexions, madame Michèle-Odile Geoffroy.

### Étaient absents :

- Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau;
- Ville de Terrebonne, madame Geneviève Rivard;
- Consortium Écho-Logique, monsieur François Cormier ;
- MRC des Moulins, monsieur Claude Robichaud;

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## 1. Adoption de l'ordre du jour

Mme Rémi propose l'adoption de l'ordre du jour, M. Cyr appuie. La section Varia restera ouverte.

## 2. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 20 mars 2019

M. Cyr souhaite apporter des modifications aux points suivants du dernier compte rendu :

### Point no. 3 :

*M. Valiquette a mentionné qu'une demande d'accès à l'information au MELCC avait été déposée, et soutient que l'étude de dispersion du BAAS n'a pas été acceptée. Il souligne l'importance à ce que ce projet de démonstration n'engendre pas d'essais et d'erreurs dont les voisins du site feront les frais.*

### Point no. 5 :

*M. Bélanger propose qu'une copie de la lettre soit envoyée à M. Rochon de la direction régionale, M. Cyr l'appuie.*

M. Cyr propose l'adoption du compte rendu amendé, secondé par M. Crevier.

## 3. Suivi de l'envoi fait à M. Rochon de la direction régionale du MELCC en mars 2019

Le 28 mars, la lettre envoyée aux ministres a été re-transférée à M. Rochon, qui en a accusé réception. Une copie de ce courriel sera envoyée par Mme Geoffroy aux membres du comité.

## 4. Compte-rendu des documents transmis

7 documents ont été envoyés au MELCC entre le début du mois d'avril et le début du mois de juin :

1. Suivi des odeurs, février 2019
2. Suivi des eaux traitées, mars 2019
3. Registre mensuel d'exploitation, mars 2019
4. Suivi des odeurs, mars 2019
5. Surveillance des biogaz, avril 2019
6. Registre mensuel d'exploitation, avril 2019
7. Suivi des eaux traitées, avril 2019

On note une augmentation des tonnages des premiers mois de l'année par rapport à ceux des mêmes périodes des deux dernières années. Les inondations de ce printemps augmenteront aussi les quantités de matières résiduelles qui seront reçues ce printemps chez CEC.

M. Bélanger souhaite avoir des précisions sur l'attribution des contrats municipaux d'élimination des matières résiduelles, ce qui est répondu par Mme Geoffroy.

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## 5. Comité de suivi interne et rampes d'aspersion

M. Chulak informe le Comité de vigilance que les étudiants sont sur le terrain depuis trois semaines, de 5 :00 à 22 :00. Ils seront en poste 7 jours sur 7 jusqu'à la fin du mois d'août, puis à temps partiel jusqu'au mois d'octobre par la suite. Un panneau les identifie et montre leur présence dans le quartier. Si un inconfort forte intensité (que ce soit des odeurs ou du bruit) est noté, une alerte est envoyée en temps réel ce qui permet à CEC de faire un suivi immédiat. Si un inconfort perdure, le patrouilleur avisera CEC.

Les rampes d'aspersion de neutralisant d'odeurs ont été mises en route depuis le début du mois de mai et les dispositifs d'aspersion ont aussi été installés sur les compacteurs. Les clôtures mobiles d'aspersion de neutralisant sont aussi fonctionnelles.

## 6. Présentation du rapport de volumétrie du secteur nord

M. Chulak présente le rapport de volumétrie et l'avancement des activités d'enfouissement.

## 7. Décret

M. Chulak fait état des principaux jalons en lien avec la précédente procédure d'étude d'impacts:

- Dépôt de l'avis de projet fin novembre 2016.
- 29 juin 2017, journée de travail avec différents professionnels et ingénieurs du MELCC, et autres organismes et ministères. Au cours de cette journée, plusieurs présentations de la part des experts mandatés par CEC dans la réalisation de son étude d'impact ont été faites, donnant lieu à des échanges et des demandes supplémentaires à considérer dans la rédaction de l'étude d'impact.
- Début de la période de pré-consultations avec les parties prenantes au projet le 28 novembre 2017, avec une réunion spéciale du Comité de vigilance.
- Envoi électronique de l'étude d'impact sur l'environnement le 30 novembre 2018.

L'analyse de recevabilité de l'étude d'impact suit présentement son cours. Comme il devenait inévitable que les délais inhérents à la procédure d'évaluation allaient dépasser la date d'échéance du présent décret, et afin d'assurer les services qu'elle offre à la population, CEC a donc proposé au MELCC de modifier le décret en vigueur afin de pouvoir utiliser les volumes préalablement autorisés et non utilisés, tout en respectant les tonnages utilisés dans le cadre de la présente étude d'impacts. Selon les rapports de volumétrie, près de 2 millions de m<sup>3</sup> d'espace dans l'empreinte des décrets actuels sont toujours disponibles à l'enfouissement. Il ne s'agirait dans les faits que d'allouer à CEC plus de temps pour les combler, tout en respectant des tonnages maximaux pour lesquels les impacts sur l'environnement ont été évalués. De cette manière, la procédure actuelle pourrait suivre son cours et se conclure sans interruption de services.

M. Cyr veut savoir à quel moment la demande de modification de décret a eu lieu (mars 2019), et M. Bélanger se demande pourquoi avoir fonctionné de cette façon plutôt qu'avec un décret

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

d'urgence. Malgré le fait qu'il salue cette initiative, il soutient que CEC est assujettie à des normes qui datent de 10 ans, qu'en théorie, cette manière de procéder lui laisserait un sursis d'environ 1 an et demi. À cet égard, M. Chulak réitère que la demande de CEC vise à obtenir l'autorisation d'utiliser la partie du LET qui avait préalablement été autorisée mais non comblée, et qu'il n'y a pas lieu d'augmenter la capacité de ce secteur défini par le décret de 2009.

Dès que CEC obtiendra de nouvelles informations, elle les communiquera aux membres du comité rapidement, sans attendre la tenue de la prochaine réunion du comité.

## 8. Varia :

### • **Projet BAAS**

Une demande officielle du comité est faite à M. Massicotte pour qu'il vienne présenter le plan d'urgence du projet.

Lors de la visite au site du projet, M. Massicotte aurait mentionné à MM Valiquette et Cyr que si les impacts odeurs inacceptables étaient perçus par les voisins, le projet serait arrêté et les résidus organiques seraient enfouis de manière traditionnelle. M. Cyr demande de valider cette information (voir correspondance électronique en pièce jointe au présent compte rendu).

### • **Tenue des audiences du BAPE**

CEC n'a pas eu la confirmation officielle de la tenue d'audience du BAPE pour son projet, mais il en a été fait mention lors de la rencontre de travail tenue le 29 juin 2017.

### • **Odeurs**

M. Cyr souligne que lui et ses voisins ont remarqué des épisodes d'odeurs de biogaz vers 5 :00 le matin ce printemps. M. Lemieux a senti cet après-midi des odeurs d'engrais et de fumier sur la Presqu'île.

D'après les rapports du Comité interne de suivi des odeurs, 2 observations d'odeurs ont été notés depuis les trois dernières semaines. En ce qui a trait au Comité odeur, une observation a été faite le 30 mai.

M. Crevier informe le Comité que le représentant de la ville de Charlemagne, M. Boudreau, a pris sa retraite. Un nouveau représentant de la ville siègera dorénavant sur le Comité de vigilance.

### • **PMGMR**

M. Cyr questionne Mme Rémi sur le PMGMR – y a-t-il une vision qui ressort en égard à l'élimination de l'enfouissement? Mme Rémi lui répond que les discussions dans les consultations publiques étaient axées sur la crise des matières recyclables. L'emphase a aussi beaucoup été mise sur la réduction à la source. Au niveau de l'élimination, ça viendra dans la 3<sup>e</sup> version du PMGMR.

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

M. Bélanger souhaite savoir s'il y avait eu une cible pour la mise en marche des usines de biométhanisation? Selon Mme Rémi, 2022 était ciblé – la SÉMECS est présentement opérationnelle sur la rive Sud. Sur l'île de Montréal, des autorisations ont été données pour une plateforme de compostage et une usine de biométhanisation.

## 9. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre du comité de vigilance se tiendra **le mercredi 11 septembre à 17 :30** aux bureaux de CEC. L'adoption de la tenue de la prochaine rencontre est proposée et sera soumise aux membres absents.

M. Cyr propose la clôture de la réunion, M. Crevier le seconde.

Bon été!

MOG/mog

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## COMITÉ DE VIGILANCE

### Rencontre du 11 septembre 2019

Tenue à la salle Möbius

#### Étaient présents :

- Représentant des citoyens, Ville de Terrebonne, monsieur Renaud Lemieux (président du comité de vigilance);
- Comité des Citoyens de la Presqu'Île-Lanaudière (Repentigny), monsieur René Cyr;
- Représentant des citoyens, Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier;
- Communauté Métropolitaine de Montréal, madame Céline Réмили (par téléphone)
- Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger;
- Ville de Charlemagne, monsieur Philippe Lapointe ;
- MRC L'Assomption, madame Marie-Claude Perron ;
- MRC des Moulins, monsieur Claude Robichaud;
- Consortium Écho-Logique, monsieur François Cormier ;
- Complexe Enviro Connexions, monsieur André Chulak;
- Complexe Enviro Connexions, madame Michèle-Odile Geoffroy ;

#### Étaient absents :

- Ville de Terrebonne, madame Geneviève Rivard;
- Ville de Mascouche, monsieur Pascal Dubé ;

#### Invités :

- Comité des Citoyens de la Presqu'Île-Lanaudière (Repentigny), monsieur François Valiquette
- Complexe Enviro Connexions, monsieur Simon Jeannotte

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## 1. Adoption de l'ordre du jour

M. Crevier et M. Cyr proposent l'ouverture de l'assemblée. M. Cyr propose l'adoption de l'ordre du jour, M. Robichaud appuie. La section Varia restera ouverte, et on y traitera de la ré-exploitation des anciennes sections du LET, à la demande de M. Cyr.

## 2. Présentation M. Philippe Lapointe représentant ville de Charlemagne et tour de table des membres du Comité

## 3. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 5 juin 2019

Mme Réмили a envoyé des modifications à apporter au dernier compte-rendu. Mme Perron demande d'inscrire sa présence lors du dernier Comité. Mme Geoffroy effectuera les corrections et enverra une version amendée.

M. Cyr propose l'adoption de la version amendée du compte-rendu, M. Bélanger le seconde.

## 4. Présentation du plan des mesures d'urgence, BAAS

M. Jeannotte a pris la gestion du projet BAAS en remplacement de M. Massicotte. Il fait la présentation du plan des mesures d'urgence (une copie de la présentation est fournie en pièce jointe).

M. Cyr demande si la récupération des gaz est faite dans les deux phases du procédé. Dans la première phase, le biogaz généré est capté et acheminé à l'usine de biométhane. En deuxième phase, l'air vicié est récupéré par un système indépendant et dirigé vers les épurateurs.

Les cellules seront comblées de matières organiques sur une période d'environ 12 mois, tout dépendant des arrivages selon la participation citoyenne et seront en phases de production de biogaz et compost sur une période d'environ douze autres mois.

Les produits chimiques utilisés dans le procédé sont de l'acide sulfurique, de la soude caustique et de l'eau de javel.

M. Valiquette cherche à savoir quels sont les dangers pour le voisinage du site. M. Jeannotte lui confirme que CEC a fait évaluer tous les risques potentiels par une firme externe, et que le plan des mesures d'urgence est soumis et validé par les premiers répondants (pompiers de Terrebonne). L'élaboration du plan est encadré par des standards et exigences de la norme nationale du Canada CSA-Z731-95 : *Planification des mesures d'urgence pour l'industrie*, qui contient l'ensemble des actions à mettre en œuvre lors d'un incendie, d'une explosion, d'un déversement ou d'une catastrophe naturelle qui pourraient avoir un impact significatif sur l'environnement ou sur la santé et la sécurité publique.

M. Valiquette dit que selon M. Massicotte, le procédé serait arrêté s'il y avait trop d'odeurs. Mme Geoffroy avait fait parvenir l'engagement pris à cet égard aux membres du comité le 12 juin dernier.

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

Les arrivages de matière organique étant moins importants qu'anticipés, la première cellule BAAS devrait être remplie d'ici la fin de l'année. Tous les équipements et le matériel sont arrivés sur place, le système sera mis en fonction dès que la première cellule sera remplie.

M. Bélanger veut savoir jusqu'où l'intervention de CEC se limite à l'extérieur de ses limites de propriétés, et quelles sont les évacuations prévues. M. Jeannotte lui répond que, si malgré toutes les interventions entreprises, la situation d'urgence dépasse les limites de propriété de CEC, les pompiers sont les premiers répondants qui interviendront.

M. Valiquette se demande s'il y a matière à avertir les pompiers sur les produits chimiques utilisés, ce à quoi M. Jeannotte lui répond qu'ils sont bien au fait de leur présence compte-tenu qu'ils ont une copie du plan des mesures d'urgence de CEC.

À la demande de M. Valiquette, Mme Geoffroy confirme que toutes les fiches signalétiques des produits chimiques utilisées dans les activités de CEC sont conservées et mises à jours régulièrement.

M. Cyr se demande si présentement, les matières sont à l'air libre ou elles sont recouvertes. Réponse de M. Jeannotte : Elles sont présentement à l'air libre et recouvertes de copeaux de bois. Le lixiviat est récupéré (et traité) mais il n'y a pas de biogaz qui est généré à l'heure actuelle.

M. Jeannotte informe les membres du comité qu'en ce qui a trait aux réservoirs, ils sont pourvus de double-parois avec instruments de mesure pour en vérifier leur intégrité.

M. Boudreault souhaite en apprendre plus sur les situations d'urgence qui ont dû être gérées au LET. Il est arrivé à de très rares occasions que des camions transportant des matériaux incandescents aient dû déverser leur chargement, et que les employés de CEC aient dû intervenir avec le camion à eau et/ou des sols afin d'étouffer le début d'incendie, tel que prescrit dans le plan des mesures d'urgence.

## 5. Décret 674-2019

M. Chulak présente le nouveau décret publié dans la Gazette officielle 26 juin 2019, et qui permet à CEC de maintenir ses opérations sur deux années supplémentaires en suivant la même logique qu'autorisée ultérieurement, soit une diminution de 5 000 tm par année, jusqu'au 29 juillet 2021. L'autorisation obtenue ne change rien au processus d'évaluation des impacts en cours, pour l'exploitation de la dernière section du secteur Nord.

M. Cyr veut savoir ce qu'il arrive si les tonnages maximaux sont atteints avant la date d'échéance d'un décret? Si on constate une approche de la limite maximale, on demande aux transporteurs de dévier les tonnages vers d'autres lieux d'enfouissement.

M. Bélanger voudrait connaître la différence entre le volume autorisé et le tonnage autorisé. Est-ce qu'il serait possible d'avoir les quantités autorisées non-utilisées au cours des années?

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

M. Robichaud voudrait connaître la perspective temporelle du prochain décret M. Chulak lui répond que selon les calculs, il resterait de 7 à 10 ans d'enfouissement pour compléter le secteur nord.

M. Lapointe veut savoir si de nouvelles conditions d'exploitation se rattachent au décret 674-2019. M. Chulak l'informe que CEC a pris certains engagements, dont notamment un nouveau système de gestion des plaintes sur le nouveau site internet de CEC.

## 6. Compte-rendu des documents transmis

17 documents ont été transmis depuis la dernière réunion du comité de vigilance. M. Chulak en fait brièvement le résumé.

1. Suivi des odeurs, avril 2019
2. Registre mensuel d'exploitation, mai 2019
3. Suivi des eaux traitées, mai 2019
4. AQ-CQ argile écran périphérique
5. Rapport de surveillance des biogaz, mai 2019
6. Suivi des eaux souterraines, printemps 2019
7. Suivi des odeurs, mai 2019
8. Suivi de la qualité des eaux de surface, printemps 2019
9. Registre mensuel d'exploitation, juin 2019
10. Suivi des eaux traitées, juin 2019
11. Mesure aux puits de captage des biogaz, juin 2019
12. Rapport de surveillance des biogaz, juin 2019
13. Rapport de surveillance des biogaz, juillet 2019
14. Suivi des eaux traitées, juillet 2019
15. Registre mensuel d'exploitation, juillet 2019
16. Suivi des odeurs, juin 2019
17. Suivi des odeurs, juillet 2019

## 7. Présentation du rapport de volumétrie du secteur nord

M. Chulak présente le rapport de volumétrie et l'avancement des activités d'enfouissement.

## 8. Varia

### • Lettre de la mairesse de Repentigny

M. Cyr informe les membres du comité que des représentations des citoyens de Repentigny au conseil municipal ont été faites, et que Mme la mairesse a envoyé une communication soulevant leurs préoccupations au ministre Charrette. M. Cyr, qui a assisté au conseil municipal, dit qu'aucune réponse n'a encore été reçue.

### • Ré-exploitation des anciens secteurs du site

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

Un reportage dans la Presse a laissé sous-entendre qu'une ré-exploitation des anciennes cellules serait possible. M. Chulak rétorque que CEC n'a pas, à l'heure actuelle, de projet sur la table qui consisterait à excaver dans les anciens secteurs. Cette possibilité est une idée présentée par le journaliste de la Presse. Les efforts sont présentement concentrés sur le prochain décret qui viendrait compléter le secteur Nord. Au-delà de là, qui sait ce qui se passera dans le monde de la gestion des matières résiduelles?

M. Valiquette demande si, le projet BAAS est inclus dans le processus actuel d'évaluation des impacts. C'est un projet différent, répond M. Chulak. Chaque activité du Complexe est assujettie à un CA particulier. L'étude d'impact concerne nos activités d'enfouissement.

M. Bélanger veut savoir si CEC est propriétaire de terrains à l'extérieur de la zone d'enfouissement. M. Chulak les montre sur une carte sectorielle.

M. Robichaud informe les membres du comité que certains éléments sont en discussion par rapport à un développement résidentiel à l'est de la zone tampon du LET. M. Cyr affirme que ce boisé coupe les citoyens de la Presqu'île des bruits et de la pollution de la 640.

M. Cyr propose de mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion une demande de suivi si M. Bélanger n'a pas eu de nouvelles du ministre de l'environnement suite à la lettre de la mairesse de Repentigny. M. Bélanger réitère qu'il a un rôle en tant que membre du Comité de vigilance à cet égard.

M. Bélanger souhaite savoir s'il y avait eu une cible pour la mise en marche des usines de biométhanisation dans la région de Montréal? Selon Mme Réмили, 2022 était ciblé – la SÉMECS (Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud) est présentement opérationnelle sur la rive Sud. Sur l'île de Montréal, des autorisations ont été données pour une plateforme de compostage et une usine de biométhanisation.

## 9. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre du comité de vigilance se tiendra **le mercredi 27 novembre à 17:30** aux bureaux de CEC. L'adoption de la tenue de la prochaine rencontre est proposée et sera soumise aux membres absents.

M. Cyr propose la clôture de la réunion, M. Crevier le seconde.

MOG/mog

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## COMITÉ DE VIGILANCE

### Rencontre du 27 novembre 2019

Tenue à la salle Möbius

#### Étaient présents :

- Représentant des citoyens, Ville de Terrebonne, monsieur Renaud Lemieux (président du comité de vigilance);
- Représentant des citoyens, Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier;
- MRC L'Assomption, madame Nadine Gosselin;
- Ville de Terrebonne, madame Geneviève Rivard;
- Ville de Mascouche, monsieur Pascal Dubé;
- Complexe Enviro Connexions, monsieur André Chulak;
- Complexe Enviro Connexions, madame Candice Vila;

#### Étaient absents :

- Comité des Citoyens de la Presqu'Île-Lanaudière (Repentigny), monsieur René Cyr;
- Communauté Métropolitaine de Montréal, madame Céline Réмили
- Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger;
- Ville de Charlemagne, monsieur Philippe Lapointe;
- MRC des Moulins, monsieur Claude Robichaud;
- Consortium Écho-Logique, monsieur François Cormier;

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## 1. Adoption de l'ordre du jour

M. Lemieux propose l'ouverture de l'assemblée. M. Crevier propose l'adoption de l'ordre du jour, Mme Gosselin l'appuie.

## 2. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 11 septembre 2019

M. Crevier propose et M. Lemieux seconde l'adoption et le suivi du compte rendu de la rencontre du 11 septembre 2019.

## 3. Réponse direction MELCC à la lettre Ville de Repentigny

M. Chulak résume la correspondance de Mme Chantale Deschamps, mairesse de Repentigny, au ministre Benoit Charrette sur la modification de décret 674-2019 du 26 juin 2019, pour la poursuite de l'exploitation du secteur Nord du LET de Terrebonne. Elle sollicite l'intervention du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) afin de moderniser la réglementation entourant les opérations d'enfouissement du Complexe Enviro Connexions (CEC).

M. Chulak présente la réponse du MELCC adressée à Mme Chantale Deschamps, écrit par M. Yves Rochon, directeur général du MELCC. M. Rochon précise que le décret n'autorise aucun agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie. Ce décret est une modification des décrets 827-2009 du 23 juin 2009 et 976-2014 du 12 novembre 2014 qui faisait partie de l'agrandissement autorisé de dix ans, donc deux décrets de cinq ans. Le décret 674-2019 autorise CEC à poursuivre ses activités d'enfouissement pour une période additionnelle de deux ans dans des zones dont le volume a déjà été autorisé par les décrets précédents.

Une copie de la lettre du 17 septembre 2019, écrit par M. Yves Rochon, sera remise aux membres du comité.

## 4. Retour modification de décret

Lors de la rencontre du 11 septembre 2019, M. Bélanger voulait connaître la différence entre le volume autorisé et le tonnage autorisé dans le décret 674-2019. M. Chulak explique que la période d'exploitation est prolongée de deux ans, ce qui mène à la fin du mois de juillet 2021. La prolongation d'exploitation pour cette durée de deux ans ne doit pas avoir pour effet de dépasser le total du volume autorisé par les décrets 827-2009 et 976-2014. Ce volume autorisé pour les deux années supplémentaires est de 2,5 millions de mètres cubes. Le tonnage annuel ne doit pas excéder 1 265 000 TM pour la sixième année et 1 260 000 TM pour la septième année.

## 5. Compte-rendu des documents transmis

16 documents ont été transmis depuis la dernière réunion du comité de vigilance. M. Chulak en fait brièvement le résumé.

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

1. Registre mensuel d'exploitation, août 2019
2. Suivi des eaux traitées, août 2019
3. Suivi des eaux souterraines, été 2019
4. Suivi des émissions des torchères et RTO, 2019
5. Suivi des odeurs, août 2019
6. Registre mensuel d'exploitation, septembre 2019
7. Suivi des biogaz, août 2019
8. Suivi des eaux traitées, septembre 2019
9. Mesures trimestrielles aux puits de captage du biogaz, septembre 2019
10. Suivi des biogaz, septembre 2019
11. Suivi des eaux de surface, été 2019
12. Essais d'étanchéité sur les conduites de refoulement du lixiviat, 2019
13. Suivi du bruit ambiant, relevés de 2019
14. Suivi des odeurs, septembre 2019
15. Registre mensuel d'exploitation, octobre 2019
16. Suivi des eaux traitées, octobre 2019

## 6. Présentation du rapport de volumétrie du secteur nord

M. Chulak présente le rapport de volumétrie et l'avancement des activités d'enfouissement. Des forages de puits de captage des biogaz et du recouvrement d'argile ont été réalisés lors des dernières semaines.

## 7. Varia

M. Dubé demande si le Complexe Enviro Connexions a reçu un nouveau certificat d'autorisation pour la poursuite des opérations au BAAS (Bioréacteur anaérobie aérobie séquentiel). M. Chulak répond que des démarches sont en cours. La première phase, qui consistait à remplir la première cellule, est maintenant à une durée d'un an et demi et le dépôt de matières organiques débiteront sous peu dans la seconde cellule du projet pilote. M. Chulak précise qu'il était prévu de remplir une cellule par année. M. Dubé s'informe sur les durées restantes. M. Chulak s'informera auprès de M. Jeannotte pour connaître les avancés du projet.

M. Chulak ajoute que dans les dernières semaines et présentement, il y eu plusieurs travaux de mise en place du système de biométhanisation sur la première cellule. L'installation entière sera accomplie d'ici la mi-décembre et la cellule sera entièrement scellée. En principe, les opérations de biométhanisation débiteront au début de 2020.

## 8. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre du comité de vigilance se tiendra **le mercredi 18 mars 2020 à 17:30** aux bureaux du Complexe Enviro Connexions. L'adoption de la tenue de la prochaine rencontre est proposée et sera soumise aux membres absents.

M. Crevier propose la clôture de la réunion, Mme Gosselin le seconde.

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## COMITÉ DE VIGILANCE

**Rencontre du 10 juin 2020**

Tenue en vidéoconférence

### Étaient présents :

- Comité des Citoyens de la Presqu'Île-Lanaudière (Repentigny), monsieur René Cyr;
- Représentant des citoyens, Ville de Charlemagne, monsieur Sylvain Crevier;
- Communauté Métropolitaine de Montréal, madame Céline Rémi ;
- Ville de Terrebonne, madame Geneviève Rivard;
- Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger;
- MRC L'Assomption, madame Nadine Gosselin;
- MRC des Moulins, monsieur Claude Robichaud;
- Consortium Écho-Logique, monsieur François Cormier ;
- Complexe Enviro Connexions, monsieur André Chulak;
- Complexe Enviro Connexions, madame Michèle-Odile Geoffroy ;

### Étaient absents :

- Représentant des citoyens, Ville de Terrebonne, monsieur Renaud Lemieux (président du comité de vigilance);
- Ville de Mascouche, monsieur Pascal Dubé ;
- Ville de Charlemagne, monsieur Philippe Lapointe

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

## **1. Nomination d'un président de la rencontre compte-tenu de l'absence de M. Lemieux**

M. Cormier est proposé par M. Cyr pour présider la réunion compte-tenu de l'absence de M. Lemieux.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

M. Cyr propose l'adoption de l'ordre du jour, Mme Rémi l'appuie.

## **3. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 27 novembre 2019**

M. Cyr voudrait recevoir l'ordre du jour de la réunion du 27 novembre et le compte-rendu final. Mme Geoffroy renverra les deux documents au Comité.

M. Bélanger lit le point 4 du compte-rendu du 11 septembre et dit à ce sujet qu'il aurait voulu avoir les quantités non-utilisées de celles qui avaient été autorisées de 2009 jusqu'en 2019.

Mme Gosselin propose l'adoption du compte-rendu, Mme Rivard l'appuie.

## **4. Bilan de la situation COVID-19**

La gestion des matières résiduelles ayant été déclaré service essentiel, Complexe Enviro Connexion a maintenu ses activités. Des mesures assurant la sécurité du personnel ont été mises en place très rapidement, et les quarts de travail ont été répartis afin de limiter au maximum le contact des employés. La déchetterie a été fermée sur semaine pendant quelques semaines, mais est demeurée ouverte le samedi sur réservation pour les urgences compte-tenu de l'affluence importante. La réouverture s'est faite de façon graduelle selon les règles émises par la Santé publique sans rendez-vous durant la semaine et avec rendez-vous le samedi. Mme Geoffroy fait une démonstration du système mis en place sur le site web de Complexe Enviro Connexions.

M. Cyr demande s'il y a eu une augmentation des tonnages de pendant la période de confinement. M. Chulak dit en se référant aux registres de quantités reçues que les tonnages globaux ont légèrement diminué, mais que les tonnages résidentiels ont sensiblement augmenté.

## **5. Étude d'impact environnemental**

Mme Geoffroy a transmis le lien vers le registre des évaluations environnementales du MELCC, qui montre les différentes étapes accomplies dans le processus. La nouvelle révision de l'étude pour la santé a été faite, et le document de réponse à la deuxième série de questions sera déposé incessamment. Le registre des évaluations environnementales est accessible à l'adresse suivante : <http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/index.asp>

M. Bélanger demande si CEC a fait l'exercice d'évaluer le temps requis de chaque étape du processus. M. Chulak dit que l'exercice est fait depuis le début, mais que les circonstances font que CEC et le MELCC doivent constamment l'adapter. Le décret actuel prendra fin à la fin juillet

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

2021. M. Bélanger se dit inquiet des délais serrés. Mme Rémi a participé aux audiences de Ste-Sophie en début d'année, et selon elle il y a été dit que les audiences publiques du LET de CEC auraient lieu en automne. M. Cyr dit qu'avec le projet de loi 61, il se peut que les délais soient aussi chamboulés.

## 6. BAAS

Ce point a été mis à l'ordre du jour à la demande de M. Dubé qui voulait avoir un aperçu de la suite du projet. Le projet pilote pour le traitement du bac brun des villes de Terrebonne et Mascouche est toujours en cours. La première cellule est remplie et scellée, et elle est tenue sous vacuum. Par contre, la chaudière qui doit être utilisée dans le projet attend toujours sa certification CSA, elle ne peut donc pas être utilisée pour chauffer le lixiviat qui devait y être réinjecté. En conséquence, la phase anaérobie sera plus longue. La deuxième cellule est en cours de remplissage.

Mme Rivard se questionne sur le compost qui sera produit à la fin de la phase aérobie. M. Chulak lui répond que qu'il sera envoyé au tamisage et intégré au compost de résidus verts. Il pourra, une fois mature, être remis en partie ou en totalité aux citoyens. Dans un deuxième temps, Mme Rivard souhaite savoir si le compost de résidus verts est plus beau cette année comme la Ville de Terrebonne a interdit les sacs de plastiques. M. Chulak affirme que le compost produit est de très belle qualité, entre autres à cause de l'interdiction des sacs de plastiques et de la performance du tamiseur de CEC. Même les sacs en plastique biodégradables sont longs à composter, et ils se retrouvent dans les résidus de tamisage, contrairement aux sacs de papier.

Le projet de démonstration devait durer environ deux ans. CEC est présentement en cours de demande d'autorisation pour allonger la période couverte par le projet de démonstration.

M. Cyr demande quand CEC croit pouvoir récolter le compost de la première cellule? M. Chulak lui répond que la phase aérobie-anaérobie doit durer environ 1 an. M. Chulak évalue qu'à pareille date l'année prochaine, la première cellule pourrait être réutilisée si les ententes avec les villes et le MELCC sont concluantes.

## 7. Compte-rendu des documents transmis au MELCC

29 documents ont été transmis au MELCC depuis la réunion du 27 novembre 2019. M. Chulak en fait brièvement le résumé.

1. Suivi des eaux de surface, automne 2019
2. Suivi des eaux traitées, novembre 2019
3. Registre mensuel, novembre 2019
4. Suivi des eaux souterraines, automne 2019
5. Surveillance des biogaz, novembre 2019
6. Suivi des eaux traitées, décembre 2019
7. Suivi des odeurs, novembre 2019
8. Registre mensuel, décembre 2019
9. Mesures trimestrielles aux puits de captage du biogaz, décembre 2019

# Complexe Enviro Connexions

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

10. Surveillance des biogaz, décembre 2019
11. Suivi des odeurs, décembre 2019
12. Suivi des eaux traitées, janvier 2020
13. Surveillance des biogaz, janvier 2020
14. Registre mensuel, janvier 2020
15. Suivi des odeurs, janvier 2020
16. Suivi des eaux traitées, février 2020
17. Registre mensuel, février 2020
18. Suivi des biogaz, février 2020
19. Suivi des odeurs, février 2020
20. Suivi des eaux traitées, mars 2020
21. Mesures trimestrielles aux puits de captage des biogaz, mars 2020
22. Registre mensuel, mars 2020
23. Suivi des biogaz, mars 2020
24. Suivi des odeurs, mars 2020
25. Suivi des eaux traitées, avril 2020
26. Registre mensuel, avril 2020
27. Suivi des biogaz, avril 2020
28. Suivi des odeurs, avril 2020
29. Suivi des eaux de surface, printemps 2020

M. Cyr fait mention d'un document d'une quarantaine de pages sur le suivi des eaux de surface où il n'a pas vu de conclusion. M. Chulak lit la conclusion du rapport, qui fait état qu'il n'y a pas eu de dépassement des normes fixées à l'article 53 du REIMR.

M. Bélanger souhaite savoir comment se fait le suivi au niveau des plaintes. M. Chulak présente la procédure de suivi des plaintes en prenant comme exemple un cas particulier. M. Bélanger apprécierait un suivi sur les plaintes qui sont faites sur son territoire, en le mettant en copie aux courriels envoyés aux plaignants. M. Cyr rajoute que le délai de réponse de CEC est effectivement très rapide. M. Chulak ajoute que depuis 3 semaines, les patrouilleurs du suivi environnemental sont de retour dans le quartier.

## **8. Présentation du rapport de volumétrie du secteur nord**

M. Chulak présente le rapport de volumétrie et l'avancement des activités d'enfouissement.

## **9. Varia**

Mme Rivard souhaite savoir si des milieux humides seront détruits dans le cadre de la continuité des opérations de CEC dans le secteur sud-ouest du secteur nord. Mme Geoffroy lui indique que dans le cadre des inventaires terrain, aucun milieu humide n'a été relevé dans ce secteur.

## **10. Prochaine rencontre**

La prochaine rencontre du comité de vigilance se tiendra **le mercredi 16 septembre à 17 :30**. Nous verrons l'état de la situation sur la formule. Une formule hybride pourrait être considérée.

# **Complexe Enviro Connexions**

TÉLÉPHONE : (450) 474-2423 • TÉLÉCOPIEUR : (450) 474-1871  
3779 CHEMIN DES 40- ARPENTS • TERREBONNE (QUEBEC) J6V 9T6

L'adoption de la tenue de la prochaine rencontre est proposée et sera soumise aux membres absents.

M. Cyr propose la clôture de la réunion, M. Crevier le seconde.

MOG/mog